



Contrat de location meublé irrevocable?

Par **Selene**, le **03/02/2008 à 20:42**

Etudiante, j'ai signé un contrat de location pour une chambre meublée chez l'habitant. Ce contrat indique que je suis tenue pour une durée de 10 mois, de plus, le paragraphe concernant le préavis de départ est barré et remplacé par une phrase manuscrite indiquant que cette durée est irrévocable. Aujourd'hui je souhaite quitter ce logement (le contrat a été signé il y a cinq mois). La suppression du droit au préavis de départ ne constitue t-elle pas une clause abusive?